

La g@zette

du Valbonnais

N° 139 – juillet 2019

Rêverie poétique sur...plein d'eau...





7- 8 - 9 juin 2019 : les Montagn'Arts

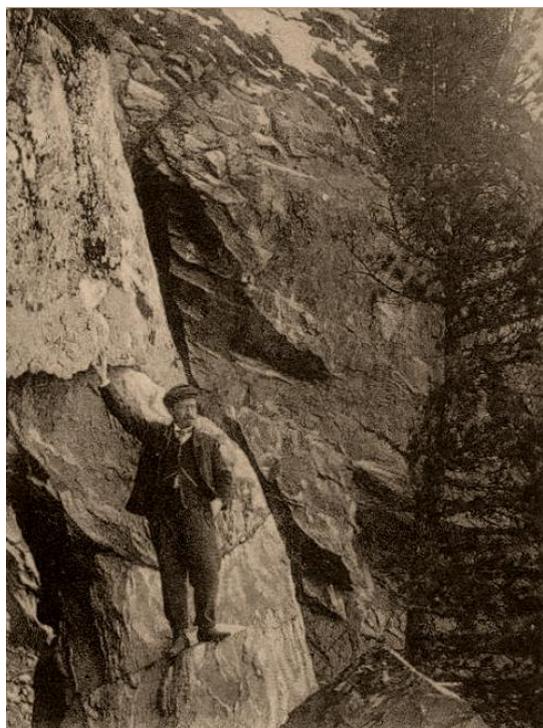


Au bord du lac de Valbonnais...





Le chemin des pères n'est pas une sine... cure !



« collection artistique » Sayn. **Environs de ND de la Salette - Dans les tunnels -**

Devant la cure de Valbonnais, onze prêtres (grec *presbyteros* : un ancien, un vieillard, latin *sacerdos*, *presbyter*) sont réunis. A quelle occasion, à quelle date ? Nous l'ignorons. Est-ce la célébration de l'anniversaire de l'ordination de l'un d'entre eux, un « jubilé sacerdotal » (du latin *jubilare* : se réjouir) fêtant cinquante ans de prêtrise ? Est-ce une veillée d'âmes, souhaitant gravir le lendemain la Montagne Sainte de l'apparition de la Vierge Marie, le 19 septembre 1846 ? Le pèlerinage depuis Valbonnais n'est pas une sinécure pour nos braves curés en soutane. Ils devront se lever à trois heures du matin et rester à jeun (c'est-à-dire n'avoir ni bu ni mangé depuis minuit) pour pouvoir s'approcher de la table de communion à la basilique. Déjà sous Chabrand, nos *Anges las* débutent un chemin de croix, avant de retrouver le chemin de pères et le péril des tunnels.

UNE GUERRE DE CLANS A ENTRAIGUES par J.J. DELCLOS (suite et fin)

Après les offices, les confrères et consœurs formaient une procession derrière la bannière de la confrérie, en bon ordre, deux par deux, tenant des bougies. Ce devait être un spectacle charmant. En outre ils s'engageaient à fournir l'hospitalité à tout prédicateur Dominicain passant par Entraigues. L'Histoire ne dit pas s'il y a eu abondance de Dominicains par les chemins d'ENTRAIGUES à qui on dût offrir l'hospitalité ! La confrérie a eu un énorme succès. Au cours de la première année 244 personnes se sont réunies : 73 hommes et 171 femmes, dont huit hommes et 29 femmes des villages voisins. L'année suivante 90 personnes adhéraient à la confrérie dont 70 femmes. Les historiens suggèrent que cette grande majorité féminine s'expliquait moins par une profonde religiosité que parce que ces activités permettaient de rompre avec les activités domestiques, de sortir et rencontrer du monde alors que les hommes qui avaient des activités économiques et sociales plus prenantes avaient moins de temps pour dire des prières.

Elles manifestaient ainsi leur énergie politique ou religieuse, leur talent d'organisatrices et prolongeaient le statut social de leur famille dans la vie religieuse. La confrérie du Rosaire d'Entraigues offrait des fonctions honorifiques pour les femmes et pour les hommes. Elle était dirigée par un prieur, un sous-prieur et des choristes. Féministe avant l'heure, en 1686, la confrérie acceptât de désigner certaines femmes pour réciter le rosaire dans la chapelle le dimanche après-midi et pendant les festivités religieuses.

Les BERNARD et Guillaume BUISSON étaient à l'origine de la création de la confrérie en 1642. Mais les BERNARD, par leur nombre et leur réseau plus dense, ont toujours dominé la confrérie. Guillaume BUISSON avait fait un don de 12 livres qui le classait quatrième sur la liste des 11 donateurs, surpassé seulement par Jean BERNARD, Jean et Jacques BRUNEL, mais en contrepartie il n'avait obtenu aucune position de pouvoir au sein de la confrérie. Les BERNARD, en revanche, étaient régulièrement prieurs et sous-prieurs, et les femmes prieuses ou sous-prieuses. C'est eux qui occupaient les principales fonctions, Guillaume BUISSON n'obtenant aucun poste de responsabilité ni même des fonctions de simple conseiller. Jean BERNARD, ses fils et ses petits-fils ont été prieurs plusieurs fois pendant le reste du siècle. Ce n'est qu'en 1686 qu'un BUISSON a été nommé choriste, la famille accédant enfin aux honneurs dans le groupe. Hourra ! En 1701, un petit-fils de Guillaume BUISSON obtint de devenir prieur. Guillaume BUISSON ne pouvait pas laisser passer un tel affront à son influence et il contre-attaquait.

En avril 1657, 10 hommes d'ENTRAIGUES ont comparu à La Roche en Valbonnais devant le notaire Pierre BUISSON, fils de Guillaume, pour rédiger un contrat pour la construction d'une nouvelle chapelle dans l'église d'ENTRAIGUES, consacrée au Saint-Sauveur et à la Transfiguration de Notre Seigneur. Les fondateurs étaient les hommes les plus riches d'Entraigues, on y retrouvait bien entendu Guillaume BUISSON mais aussi, c'était incontournable, les frères Jean et Ambroise BERNARD. Néanmoins, tout comme les BERNARD avaient été les premiers dans l'établissement de la chapelle du Rosaire, les BUISSON étaient maintenant en tête de cette opération de dévotion ostentatoire. Guillaume a donné beaucoup plus d'argent que n'importe lequel des autres contributeurs : 30 livres pour acheter la propriété du sol de la chapelle et 62 pour la construction. Pierre BRUNEL a donné 31 livres, Jean BERNARD a donné 26 livres et des ardoises pour le toit, les autres donateurs ont donné beaucoup moins que ces trois-là. Le contrat précisait que la chapelle serait

construite sur le côté droit de l'église, directement en face et avec les mêmes dimensions que la chapelle du rosaire. C'était l'équilibre de la terreur. Mais Guillaume BUISSON voulait surpasser les BERNARD ! En contrepartie de son don important, il a obtenu de l'assemblée le droit de construire un banc réservé aux BUISSON dans la chapelle, et un tombeau en dessous pour y enterrer à l'avenir tous les membres de sa famille qui vivraient dans la maison familiale. C'était le signe ostensible de la réussite sociale, de son prestige et de sa piété religieuse. Trois ans plus tard Jean BERNARD et sa femme Marguerite ont donc demandé le même privilège de pouvoir être enterrés dans l'église pour eux et leurs successeurs, sous un banc qu'il avait dans la chapelle du Rosaire. Ainsi la position sociale et la religiosité des BERNARD devenaient égales à celles de leurs rivaux BUISSON. Ils ne pouvaient s'en satisfaire ! Au fil des querelles, en 1672, les BERNARD, associés aux BRUNEL, ont donc imaginé de faire détruire le banc BUISSON.

L'acte fondateur de la chapelle autorisait expressément ce banc, la fondation gérant la chapelle était favorable au maintien, mais le Curé, sous influence des BERNARD, avait ordonné à Guigues et Jean BUISSON d'enlever leur banc. Ils ont dû aller s'en plaindre à l'évêque de GRENOBLE, Mgr Etienne LE CAMUS, qui a finalement ordonné le maintien du siège. Réponse du berger à la bergère quelques années plus tard : Marguerite BERNARD, épouse du notaire royal Benoît PONCET, (la famille d'Antoine NYCOLLET contre lequel avait plaidé Guillaume BUISSON) sœur de Jean et Ambroise BERNARD, avait obtenu en 1686 de Mgr LE CAMUS à l'occasion d'une de ses visites à Entraigues, l'autorisation d'ériger un banc dans l'église en échange d'un don de 40 livres. L'accord du clergé était un préalable, mais comme l'assemblée communale gérant les biens communs, dont l'église, elle devait accepter le don et acquiescer à l'érection du banc car cela exigeait la privatisation d'une petite partie de ce bien collectif !

Les BUISSON veillaient et avaient la rancune tenace... Ils avaient beaucoup de poids dans l'assemblée communale. Ils avaient trouvé le moyen de se venger ! L'assemblée ne voulait pas s'opposer à l'évêque en refusant le banc mais a décidé de n'autoriser que l'installation d'un banc de petite taille, destiné à n'être utilisé que pendant la vie de Marguerite PONCET, sans qu'elle puisse le transmettre à ses héritiers. Fureur des BERNARD et notamment de son frère, Ambroise BERNARD qui a contesté ces restrictions prétendant que l'assemblée communale n'avait pas le droit de statuer sur cette question puisque l'évêque avait déjà tranché et que plusieurs autres personnes qui n'étaient pas de « plus grande qualité » que sa sœur, avaient des bancs plus vastes dans l'église. L'assemblée persista et menaça de démolir le banc litigieux. BERNARD répliqua que si le banc de sa sœur était détruit, il ferait détruire tous les autres ! Il lui fallut pourtant céder et obéir, l'humiliation était grande pour le clan BERNARD ! La situation était d'autant plus tendue que Jean BERNARD, frère de Marguerite et d'Ambroise, était Consul à ce moment-là et il se trouvait donc en opposition avec son assemblée qui soutenait BUISSON. On imagine l'ambiance dans les réunions...

Pour asseoir son influence dans les alentours, Guillaume BUISSON était également intervenu de tout son poids auprès de Mgr LE CAMUS lors de sa première visite en 1672 pour sauver de la destruction une chapelle dédiée à Notre-Dame de la consolation à CHANTELOUVE. En 1680, les BERNARD ont voulu s'illustrer à nouveau dans la construction d'une chapelle et ils en ont trouvé l'opportunité au hameau du VILLARD. Ils ont sollicité l'autorisation de Mgr LE CAMUS d'y construire une nouvelle chapelle « par un mouvement de charité et de dévotion ». L'évêque leur a donné la permission à condition de n'utiliser la chapelle que les jours qu'il autoriserait. Ils ont aussi été autorisés à payer pour avoir le droit d'y faire célébrer

une messe le second mardi de chaque mois. 17 fondateurs se sont réunis qui avaient un nom composé comprenant « BERNARD » : BERNARD-BRUNEL, BERNARD-GEORGES, BERNARD-PEYRE, BERNARD-GUILLON, BERNARD-FARTAILLE ... Ils n'appartenaient certes pas à la famille centrale de BERNARD mais ils étaient liés à Jean et Ambroise et se sentaient clairement des BERNARD comme le prouve leur signature : dans l'acte constitutif, tous ont signé « BERNARD » plutôt que leur nom composé. Il fallait affirmer l'appartenance à son clan ! Bien entendu, ils avaient choisi comme notaire pour rédiger le contrat Pierre BERNARD, et devinez à qui ils ont dédié la nouvelle chapelle : à Saint-Bernard bien sûr !

En 1714, un groupe d'habitants de l'autre hameau d'Entraigues, Gragnolet, a demandé l'autorisation de l'évêque, le successeur de Le Camus, Ennemond de Montmartin, pour fonder la deuxième chapelle succursale d'Entraigues. Plusieurs BERNARD DE GRAGNOLET étaient présents, mais ils ne formaient plus une majorité ni ne dominaient la démarche. Le temps de la mainmise des BERNARD et de la querelle avec les BUISSON était révolu après quasiment un siècle d'exaltation. Les fondateurs ont placé leur chapelle sous l'invocation et la protection du Saint Enfant Jésus, mais ils ont célébré sa fête le 14 septembre, le jour de l'exaltation de la Sainte-Croix. L'écho de ces querelles pourrait nous sembler bien anecdotique et dépassé. Quatre cent ans nous séparent et le monde était si différent du nôtre ! Et pourtant... les temps ont changé mais les hommes, leurs ambitions, leur orgueil, leurs jalousies, leurs rêves ou leurs bassesses ne sont-ils pas restés les mêmes ?

Jean – Jacques DELCLOS

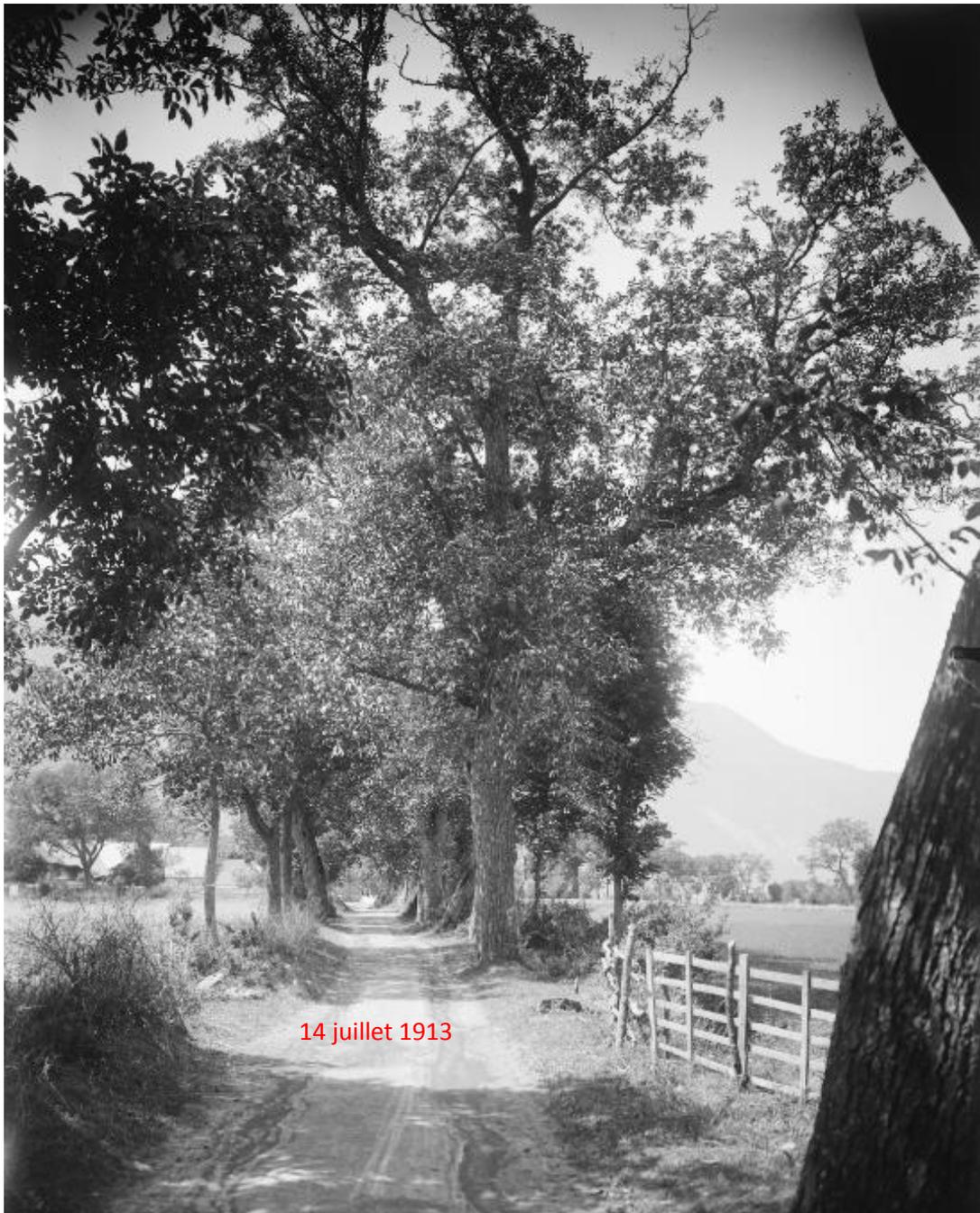


Vues anciennes du « bassin de vie » VILLARD – GRAGNOLET...



Vue plongeante sur le VILLARD : 23/05/1911

Une allée de noyers remarquables...



Nous sommes à deux pas de La Roche, un hameau de Valbonnais, où les frères Champollion, Jacques-Joseph (1778-1867) et son cadet Jean-François (1790-1832) ont visité à plusieurs reprises leur famille paternelle. En ce 14 juillet 1913, à l'ombre d'un noyer, un paysan de la rive gauche aiguisa sa faux. Dans cinq jours, la Chambre des Députés votera la « loi des 3 ans », augmentant la durée du service militaire de 2 à 3 ans, en vue de préparer l'Armée Française à une éventuelle guerre contre l'Allemagne...